

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre, à dix-neuf
Présents :	58	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	12	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	7	Saint-Flour, après convocation légale en date du dix
Votants :	65	octobre 2023, sous la Présidence de Madame Céline
		CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, M. Michel BADUEL, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, MME Sylvie PORTAL, MME Anne-Sophie BONNET, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, M. Adrien LAMAT, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Serge TALAMANDIER.

Pouvoirs :

M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Louis NAVECH
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Bernadette RESCHE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY
M. Robert ROUSSEL donne pouvoir à M. Gérard MOULIADE
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN

Madame Marine NEGRE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **20 OCT. 2023**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **20 OCT. 2023**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : INSTRUCTION M57 : OBLIGATION D'AMORTISSEMENT DES BIENS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES HISTORIQUES

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MIRAL

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu l'avis du Conseil de normalisation des comptes publics n°2012-05 du 18 octobre 2012 ;

Considérant le solde en balance au compte de gestion du c/1068 s'élevant à 61 953,60 € ;

Considérant, au regard du solde du c/1068 et de la délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2022 fixant la cadence d'amortissement des biens de Saint-Flour Communauté, la possibilité de rattrapage d'amortissements à effectuer pour les travaux de réhabilitation du bâtiment du cabinet médical de Valuégols et des subventions perçues dans ce cadre en 2007 comme suit :

Début d'amortissement 2007 - nombre d'années de rattrapage : 17 ans - durée totale d'amortissement du bien : 20 ans

- Bien du cabinet médical de Valuégols inscrit au compte 2138 pour 223 058,80 €
Amortissements à rattraper $17 \times (223\ 058,80 / 20) = 189\ 599,98$ € par écriture non budgétaire suivante :
débit du compte 1068 par crédit du compte 28138 pour 189 599,98 € ;
- Parallèlement à l'amortissement du bien, il convient de rattraper les amortissements des subventions selon les mêmes modalités après avoir transposé les subventions comptabilisées aux comptes 132 aux comptes 131 comme suit :

10 000,00 € du compte 1321 au compte 1311 ;

50 200,00 € du compte 1322 au compte 1312 ;

61 230,00 € du compte 1323 au compte 1313 ;

17 169,41 € du compte 13241 au compte 13141 ;

10 530,00 € du compte 13278 au compte 13178 ;

- Le rattrapage des 17 annuités d'amortissements s'effectuera comme suit par écritures non budgétaires :

Débit 13911 par crédit 1068 pour 8 500,00 € ($10\ 000 / 20 \times 17$) ;

Débit 13912 par crédit 1068 pour 42 670,00 € ($50\ 200 / 20 \times 17$) ;

Débit 13913 par crédit 1068 pour 52 045,50 € ($61\ 230 / 20 \times 17$) ;

Débit 139141 par crédit 1068 pour 14 594,00 € ($17\ 169,41 / 20 \times 17$) ;

Débit 139178 par crédit 1068 pour 8 950,50 € ($10\ 530 / 20 \times 17$) ;

- Débit du compte 1068 par crédit du compte 28138 pour: 188 713, 60 € [$61\ 953,60$ (balance d'entrée 2023) + 126 760] et débit du compte 10222 par crédit du compte 28138 pour 886,38 €.

Etant rappelé que ces opérations de rattrapage d'amortissements s'enregistrent en situation nette par des opérations non budgétaires, et que l'amortissement du bien et de ses subventions seront ensuite poursuivis classiquement à compter de l'année 2024 ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **DECIDE DE PROCEDER au rattrapage de l'amortissement des travaux de réhabilitation du bâtiment du cabinet médical de Valuégols et des subventions perçues dans ce cadre en 2007 tel que précisé ci-dessus ;**
- ✚ **AUTORISE Monsieur le comptable public à effectuer les opérations comptables nécessaires à cette régularisation d'amortissement.**

POUR : 61 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 (M. Alberto COSTANTINI, MME Ghislaine DELRIEU, M. Jean-Paul RESCHE, M. Pierre SEGUIS)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARREAU



Le secrétaire de séance

MME Marine NEGRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "MME Marine NEGRE", is written over the printed name.